

ANNEXE D

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2019-2020
en MW

	2019-2020
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	38 878
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 664
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>9,42%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	5 099
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	4 443
▪ HQ Production - Base et cyclable	600
▪ Contrats de biomasse	261
▪ Contrats d'éolien	1 467
▪ Contrats de petites hydrauliques	103
▪ Électricité interruptible	954
▪ Interventions en gestion de la demande en puissance	308
▪ Abaissement de tension	250
▪ Achats de puissance (A/O 2015-01)	500
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	650

Note (1) : Prévission des besoins de novembre 2019.